**Ordre de méthode**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

| | |
|---|---|
| **Direction générale de l'alimentation**<br>**Service des actions sanitaires en production primaire**<br>**Sous-Direction de la qualité, de la santé et de la protection des végétaux**<br>**Bureau de la santé des végétaux**<br>**251 rue de Vaugirard**<br>**75 732 PARIS CEDEX 15**<br>**0149554955** | **Note de service**<br><br>**DGAL/SDQSPV/2017-282**<br><br>**28/03/2017** |

**Date de mise en application :** 01/04/2017
**Diffusion :** Tout public

**Date limite de mise en œuvre :** 01/04/2017
**Cette instruction abroge :** note de service DGAL/SDQPV/N2013-8170 du 18-10-2013 relative à la méthode d'analyse MOA 034 version 1, pour la détection des pospiviroïdes sur feuilles de plantes hôtes par RT-PCR en point final.

**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**
**Nombre d'annexes :** 0

**Objet :** Méthode officielle d'analyse ANSES/LSV/MA 034 relative à la détection des Pospiviroïdes par RT-PCR en point final sur feuilles de plantes hôtes.

| **Destinataires d'exécution** |
|---|
| DRAAF / SRAL<br>DAAF - Service de l'alimentation<br>Anses - Laboratoire de la santé des végétaux (LSV)<br>Laboratoires agrées |

**Résumé :** Publication de la méthode officielle d'analyse MA 034 relative à la détection des Pospiviroïdes par RT-PCR en point final sur feuilles de plantes hôtes.

**Textes de référence :**Article R 202 du code rural, décret 2006-7 du 4 Janvier 2006 relatif aux laboratoires nationaux de référence, ainsi qu'à l'agrément et à la reconnaissance des laboratoires d'analyses dans le domaine de la santé publique vétérinaire et de la protection des végétaux, arrêté ministériel du 19 décembre 2007 fixant les conditions générales d'agrément des laboratoires d'analyses dans le domaine de la santé publique vétérinaire et de la protection des végétaux.

Le genre *Pospiviroid* contient neuf membres : *Potato spindle tuber viroid* (PSTVd), *Tomato chlorotic dwarf viroid* (TCDVd), *Tomato apical stunt viroid* (TASVd), *Citrus exocortis viroid* (CEVd), *Chrysanthemum stunt viroid* (CSVd), *Columnea latent viroid* (CLVd), *Tomato plancha macho viroid* (TPMVd), *Pepper chat fruit viroid* (PCFVd), *Iresine Viroid* (IrVd). A l'exception de l'IrVd, tous infectent les plantes de la famille des *Solanaceae* et sont responsables de nombreux dégâts sur culture. Le PSTVd est listé en annexe I, partie A, chapitre I de la directive 2000/29/CE.

La présente note a pour objet la publication officielle de la méthode de détection des Pospiviroïdes par RT-PCR en point final sur feuilles de plantes hôtes ANSES/LSV/MA 034 version 2 en remplacement de la méthode MOA 034 version 1.

Cette méthode doit être mise en œuvre par les laboratoires agréés dans le cadre des analyses officielles en surveillance du territoire. Tout échantillon positif obtenu avec cette méthode d'analyse doit être fourni au laboratoire national de référence « Viroïdes sur toutes matrices » pour confirmation du résultat et si besoin identification du pospiviroïde.

Toute nouvelle version avec modification mineure de la méthode MA 034 est d'application immédiate (au 1er du mois suivant celui figurant sur la première page de la méthode publiée) et toute nouvelle version avec modification majeure de la méthode devra être mise en œuvre au plus tard le 1er du 15ème mois après le mois figurant en première page de la version de la méthode publiée par l'Anses.

La méthode MA 034 version 2 est applicable dès sa publication et de façon obligatoire à compter du 01/04/2017. La méthode est disponible sur le site internet de l'Anses (https://www.anses.fr/fr/content/méthodes-d'analyse-des-laboratoires-nationaux-de-référence-de-l'anses).

Le directeur général adjoint de l'alimentation

Chef du service de la gouvernance et de l'international

CVO

Loic EVAIN